

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Interprétation de la loi numérique

Le Conseil scientifique se réjouit de l'adoption de la loi numérique, qui devrait permettre une réelle avancée en matière d'accès aux résultats de la recherche, à la fois pour la communauté scientifique et pour le public. Il recommande toutefois que les différentes instances chargées de préciser l'interprétation de certaines dispositions de la loi soient attentives à :

- assurer son application rétroactive aux publications parues avant l'automne 2016,
- limiter l'application des délais d'embargo prévus par la loi à la "version éditeur" des articles,
- permettre la conservation des résultats intermédiaires d'opérations de fouille de textes et de données, et leur dépôt dans des archives accessibles à d'autres chercheur.se.s.

Il serait important que tout ou partie de ces dispositions se retrouvent dans les décrets d'application de la loi.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 24 janvier 2017

Votants : 15 Pour, 0 Contre, 1 Abstention